



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 30 avril 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/2007

**D - 20070218**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 30 avril Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

**Excusés :**

M. Stéphan DELAUX, Mme Françoise PUJO, Mme Chrystèle PALVADEAU, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, M. Jacques COLOMBIER,

***Bordeaux. Secteur Saint-Jean/Belcier/Carle Vernet.  
Périmètre de prise en considération.***

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le quartier Saint-Jean/Belcier/Carle Vernet souffre depuis de nombreuses années d'un déficit d'image, lié notamment à son enclavement et sa fragmentation, dans un secteur dominé par les emprises ferroviaires et industrielles.

Dans l'optique d'une arrivée imminente du TGV à 2h10 de Paris, il est apparu essentiel de relancer la réflexion sur ce secteur, en vue de sa redynamisation et de l'anticipation des effets du TGV.

C'est pourquoi, en Janvier 2006, la ville de Bordeaux confiait à l'équipe TGT et associés une étude pré opérationnelle d'aménagement du quartier Saint-Jean/Belcier/Carle Vernet, pilotée conjointement avec la Communauté Urbaine.

Cette étude a mis en évidence le potentiel que pouvait représenter ce territoire aujourd'hui sous-occupé.

Afin de maîtriser l'évolution du quartier et de permettre à celui-ci d'évoluer vers de nouvelles vocations, la stratégie publique d'intervention sur le secteur doit être reconsidérée.

C'est pourquoi, le périmètre de prise en considération, qui ne concernait jusqu'à présent qu'une partie du secteur (îlot Armagnac, site de Gattebourse, site d'Oxymétal) conformément à la délibération du 28 Mai 2001, doit être élargi à la totalité du quartier, tel que délimité sur le plan ci-joint.

Au titre de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme, ce périmètre permettra au Maire de Bordeaux de surseoir à statuer pendant deux ans sur toutes les demandes qui seraient susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuses les interventions de recomposition urbaine.

Cette possibilité disparaît si, dans un délai de dix ans à compter de la création du périmètre, les opérations publiques dont il est fait état ne sont pas engagées.

Par conséquent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir donner un avis favorable à l'instauration du périmètre d'étude sur le territoire.

*Un point spécifique sera fait lors de la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2007 sur l'avancement de l'étude TGT.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Michel DUCHENE**  
**Adjoint au Maire**

